

Distr. RESTREINTE
SR/229
6 septembre 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUX CENT VINGT-NEUVIEME SEANCE

tenue à l'Hotel de Crillon, Paris, le jeudi 6 septembre 1951,
à 4 heures

Présents:

M. Palmer	(Etats-Unis)	-	Président.
M. Marchal	(France)		
M. Aras	(Turquie)		
M. de Azcarate		-	Secrétaire principal

1. Réponse du Gouvernement égyptien à l'invitation de la Commission
(AR/48; AR/50)

Le PRESIDENT communique aux membres de la Commission copie du télégramme, en date du 5 septembre, qu'il a envoyé, en sa qualité de Président, pour accuser réception de la réponse du Ministre des Affaires étrangères d'Egypte. La Commission approuve le texte de cet accusé de réception.

En réponse à une question de M. MARCHAL (France) au sujet de la référence faite dans la réponse égyptienne à une conversation qui avait eu lieu au Caire le 14 avril 1950, le SECRETAIRE PRINCIPAL résume les déclarations faites au Président (M. de Boisanger), à cette occasion, par le Ministre des Affaires étrangères d'Egypte^x au nom des quatre Etats arabes intéressés, à la suite de la proposition de la Commission tendant à créer des commissions mixtes pour l'étude de certains problèmes particuliers.

^x AR/28.

M. ARAS (Turquie) fait remarquer que les Etats arabes s'étaient déclarés prêts, en avril 1950, à envoyer des représentants à ces commissions mixtes, mais uniquement pour y discuter de la mise en application du principe du droit des réfugiés à rentrer dans leurs foyers. Ils avaient, à cette époque, posé cette condition précise et limitative.

2. Dispositions à prendre pour l'ouverture de la conférence et programme des réunions ultérieures

Le PRESIDENT expose son point de vue au sujet des dispositions à prendre pour les premiers contacts avec les délégations. Les premières réunions officielles avec les délégations arabes et avec celle d'Israël devraient avoir lieu le même jour, une le matin et l'autre l'après-midi, et il conviendrait, ensuite, de prévoir au moins une journée sans réunion. Il suggère qu'avant les premières réunions officielles, au cours desquelles il prononcera la déclaration d'ouverture, il pourrait inviter tous les membres des délégations à une réception - ou, le cas échéant, à des réceptions séparées - chez lui. Il pense qu'en prenant contact, en premier lieu, avec les délégations d'une manière officieuse et cordiale, ce qui serait le cas au cours d'une réception, la Commission pourrait plus facilement créer l'ambiance amicale qu'elle désire voir régner au cours de la conférence.

M. ARAS (Turquie) suggère qu'après la première journée, pendant laquelle deux réunions officielles auraient lieu, l'on s'en tienne à un maximum d'une réunion par jour avec les délégations. Il pense également que la Commission aurait avantage, après les premiers contacts officiels, à se réunir séparément avec chacune des délégations arabes. Il craint que si la Commission ne rencontre les délégations arabes qu'en groupe, les discussions resteraient nécessairement bien trop générales. Il se peut fort bien que la procédure de réunions séparées permette aux délégations arabes d'aborder plus aisément la discussion de certaines

questions. Toutefois, l'attitude des délégations arabes en la matière aura naturellement une influence sur la décision de la Commission.

Après une brève discussion, la Commission est d'accord pour renvoyer à plus tard toute décision à ce sujet, de façon à profiter de l'expérience des premiers jours de la conférence et des vues des délégations arabes.

L'on fait alors remarquer que les représentants des gouvernements intéressés peuvent ne pas tous arriver à Paris pour le 10 septembre, même si leurs gouvernements avaient déjà accepté l'invitation, et dans ce cas il serait peut-être nécessaire de retarder la date d'ouverture de la conférence.

La Commission est d'accord pour laisser au Président le soin de prendre la décision au sujet de la date d'ouverture, après avoir consulté les autres membres de la Commission et pris contact officieusement avec les délégations des pays intéressés.

3. Projet de déclaration d'ouverture du Président

Le PRESIDENT présente à la Commission un projet de la déclaration qu'il doit prononcer au cours des premières réunions avec les délégations. Bien que les propositions ne figurent pas dans la déclaration, celle-ci fournit une indication générale des intentions de la Commission et doit en conséquence avoir l'appui total des trois gouvernements représentés à la Commission. Il suggère donc de prévoir une réunion à une date rapprochée pour discuter des modifications de fond ou de rédaction que les membres de la Commission voudraient proposer.

4. Dispositions à prendre pour la communication officielle du rapport de l'Office pour les réfugiés et examen des activités futures de l'Office

Le PRESIDENT propose que la Commission étudie maintenant les instructions à donner à l'Office pour les réfugiés lorsque le Chef de l'Office aura officiellement présenté son rapport. Il considère qu'il serait de grande

utilité pour la Commission de voir les membres de l'Office entreprendre des études sur diverses questions qui pourraient faire l'objet de discussions au cours de la conférence. Il a rédigé un projet de programme de travail, comprenant les sujets suivants: (i) les aspects juridiques et l'historique de la question des dommages de guerre; (ii) précédents historiques et conventions pour la réglementation des droits des Etats riverains (par exemple, l'Aras, le Danube et le Rhin); (iii) détermination de la possibilité pour un Etat de régler des demandes de compensation ou d'autres dettes (par exemple, le plan Dawes); (iv) les incidences juridiques et économiques du rapatriement de réfugiés par catégories, et précédents historiques d'un rapatriement de cette nature.

Il pense que Genève serait l'endroit approprié où les membres de l'Office pourraient poursuivre ces études, étant donné la qualité des services de recherche que l'on y trouve. La Commission pourra, naturellement, convoquer à Paris tout membre de l'Office, pour consultation sur un sujet précis.

M. ARAS (Turquie) fait remarquer que la question du rapatriement figure probablement au rapport de l'Office.

La Commission décide en conséquence d'inviter le Chef de l'Office, lorsque le présent rapport aura été terminé, à entreprendre des études portant sur les trois premières questions dont a parlé le Président et de renvoyer à plus tard l'étude de la question du rapatriement.

L'arrivée à Paris du Chef de l'Office étant prévue pour le soir même, la Commission décide de se réunir le lendemain matin pour recevoir communication officielle du rapport de l'Office pour les réfugiés.

6. Liaison avec l'UNRWA

Le PRÉSIDENT informe les membres de la Commission que le Directeur de l'Office de secours et de travaux a désigné M. Fabre comme son officier

de liaison auprès de la Commission pendant la durée des réunions de Paris. M. Fabre avait demandé une entrevue avec le Président pour soulever certaines questions au sujet desquelles M. Blandford avait demandé des éclaircissements. Une conversation officieuse a donc eu lieu entre M. Fabre et lui-même la veille dans l'après-midi, dans le bureau du Secrétaire principal. M. de Azcarate, M. Barco et, vers la fin de la conversation, M. Aras, étaient également présents.

M. Fabre avait déclaré, au nom du Directeur de l'UNRWA, que les membres de cette organisation, dans la mesure de leurs possibilités, étaient très désireux de faciliter les discussions de la Commission à Paris.

La conversation avait également porté sur les compétences respectives de la Commission de conciliation et de l'Office de secours et de travaux, ainsi que sur les rapports existant entre la compensation et la réintégration.

Enfin, M. Fabre avait fait remarquer qu'il ne faudrait pas insister, au cours de la première phase des opérations de réintégration, sur la question des droits civils des réfugiés, car l'UNRWA craint qu'il n'en résulte de longues discussions inutiles avec les gouvernements intéressés. L'on pensait que l'aspect économique du problème devrait avoir priorité et que la question des droits civils ne devrait être abordée qu'une fois l'aspect économique de la réintégration réglé d'une façon satisfaisante.

Le PRÉSIDENT ajoute que M. Fabre allait demeurer à Paris et maintenir un contact étroit avec le Secrétaire principal.

La séance est levée à 18 heures.